

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale répondant à la convocation qui leur avait été adressée le cinq avril deux mil vingt-trois se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jacky BERTIER, Président.

Etaient présents : M. BERTIER Jacky, M. CATY Jean-Paul, Mme HANOCQ Charlotte, M. HANOCQ André, Mme PRUVOST Stéphanie, M. CLEMENT Yves, M. GOURDIN Jean-Christophe, Mme GELÉ Anne-Marie, M. GREVET Jean-Christophe.

Absents : Mme SERGEANT Gaëlle et M. DELEPINE Johan

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. CATY Jean-Paul ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

DCCAS 2023/1 - Compte de gestion 2022

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'approuver le compte de gestion 2022 du Service Comptable de Gestion de Béthune.

Excédent de fonctionnement	17 417,51 €
Excédent d'investissement	2 512.82 €
Excédent total	19 930.33 €

9 pour

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jacky BERTIER

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour à la mairie, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale répondant à la convocation qui leur avait été adressée le cinq avril deux mil vingt-trois se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jacky BERTIER, Président.

Etaient présents : M. BERTIER Jacky, M. CATY Jean-Paul, Mme HANOCQ Charlotte, M. HANOCQ André, Mme PRUVOST Stéphanie, M. CLEMENT Yves, M. GOURDIN Jean-Christophe, Mme GELÉ Anne-Marie, M. GREVET Jean-Christophe.

Absents : Mme SERGEANT Gaëlle et M. DELEPINE Johan

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. CATY Jean-Paul ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

DCCAS 2023/2 - Compte administratif 2022

Monsieur le Président propose d'élire Monsieur CATY comme Président pour le vote du Compte Administratif.

M. CATY Jean-Paul est désigné et demande à l'Assemblée d'approuver le compte administratif 2022 du C.C.A.S en tous points similaire au Compte de Gestion et propose d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Affectation au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) **17 417,51 €**

8 pour

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jacky BERTIER,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour à la mairie, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale répondant à la convocation qui leur avait été adressée le cinq avril deux mil vingt-trois se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jacky BERTIER, Président.

Etaient présents : M. BERTIER Jacky, M. CATY Jean-Paul, Mme HANOCQ Charlotte, M. HANOCQ André, Mme PRUVOST Stéphanie, M. CLEMENT Yves, M. GOURDIN Jean-Christophe, Mme GELÉ Anne-Marie, M. GREVET Jean-Christophe.

Absents : Mme SERGEANT Gaëlle et M. DELEPINE Johan

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. CATY Jean-Paul ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

DCCAS 2023/4 - Modification de la DCCAS 2020/5 – Ajout de membres à la Commission Permanente

Le Président rappelle la création de la commission permanente qui a fixé le nombre d'administrateurs élus à 2 personnes et le nombre d'administrateurs désignés à 2 personnes pour la composer.

Il propose de rajouter 1 élu et 1 administrateur supplémentaire :

Les membres de la commission permanente sont désormais les suivants :

Parmi les membres élus du CCAS : M. CATY Jean-Paul, M. HANOCQ André et Mme PRUVOST Stéphanie

Parmi les membres nommés : M. CLEMENT Yves, Mme GELE Anne-Marie et M. GOURDIN Jean-Christophe.

9 pour

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jacky BERTIER



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour à la mairie, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale répondant à la convocation qui leur avait été adressée le cinq avril deux mil vingt-trois se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jacky BERTIER, Président.

Etaient présents : M. BERTIER Jacky, M. CATY Jean-Paul, Mme HANOCQ Charlotte, M. HANOCQ André, Mme PRUVOST Stéphanie, M. CLEMENT Yves, M. GOURDIN Jean-Christophe, Mme GELÉ Anne-Marie, M. GREVET Jean-Christophe.

Absents : Mme SERGEANT Gaëlle et M. DELEPINE Johan

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. CATY Jean-Paul ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

DCCAS 2023/3 - Budget 2023

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'approuver le budget 2023 du C.C.A.S. qui s'équilibre à

• Section de fonctionnement	18 117,51 €
• Section d'investissement	4 113,82 €
Soit un total de	22 231,33 €

9 pour

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jacky BERTIER

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour à la mairie, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

